



CONSEIL MUNICIPAL

du 11 Avril 2024

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA (arrivé à 18h44)

Absente excusée : Patricia LOUCHE a donné pouvoir à Mathias HAUPTMANN

Ouverture de la séance à 18h30

1°) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra MORETTI

2°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2024

Vote à l'unanimité

3°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES COMMUNALE POUR L'EXERCICE 2024 - Délibération n°-2024/17

M. le Maire rappelle que par délibération du 6 Avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation (TH) : 9,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 32,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 45,45 %

Il propose de maintenir les taux pour l'année 2024.

Vote à l'unanimité

4°) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024- Délibération n°2024/18

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté par la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	830 800,00€	830 800,00€
Section d'INVESTISSEMENT	604 800,00€	604 800,00€
TOTAL	1 435 600,00€	1 435 600,00€

Vote à l'unanimité

5°) AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)- Délibération n°2024/19

Mme SALVAUDON rappelle aux élus que le Programme Local de l'Habitat (PLH), établi pour une durée de 6 ans, est à la fois un outil d'analyse, d'observation et de programmation des investissements et des actions en matière de politique de l'habitat à l'échelle de la CCPAL.

Il concerne tous les types d'habitat (logement ordinaire comme hébergement, public ou privé, en location ou en accession, etc.), mais vise en particulier à répondre à l'objectif de mixité sociale en favorisant une répartition équilibrée des logements abordables sur tout le territoire.

Il a été construit autour des quatre grandes orientations qui répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic et qui structurent les actions à mener sur la période 2024-2030 :

- Maîtriser et développer une offre attractive à destination des résidents permanents,
- Réinvestir le parc existant et revitaliser les centres anciens,
- Adapter l'offre en logement et hébergement pour répondre aux besoins spécifiques,
- Ancrer le rôle de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon dans la mise en œuvre de la politique de l'Habitat.

Vote à l'unanimité

**6°) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE-
Délibération n°2024/20**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il existe une convention de partenariat entre la Poste et la commune pour la gestion de l'agence postale communale qui arrive à échéance à la fin de l'année 2024.

M. le Maire propose de reconduire cette convention pour une durée de 9 ans

Vote à l'unanimité

**7°) RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU 26 FEVRIER 2024 N°2024/06 RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT-
Délibération n°2024/21**

M. le Maire informe qu'une coquille qui s'est insérée dans la délibération n°2024/06.

Le déficit de financement de la section d'investissement et la couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'élèvent à 188 799,18€. Le report excédentaire en fonctionnement s'élève à 161 762,84€.

Il propose de rectifier la délibération.

Vote à l'unanimité

8°) INFORMATION

M. le Maire informe l'Assemblée :

- Charte 2025-2040 du Parc du Luberon. Enquête publique du jeudi 2 au vendredi 31 mai 2024.

Pour plus de renseignements :

www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon

www.parcduluberon/charte-enquete-publique

Maison du Parc : 04.90.04.42.00